

Vendredi 14 février 2020

DOSSIER DE PRESSE

Cérémonie de remise de diplômes de fin de mission aux auxiliaires de sécurité civile

Plateforme opérationnelle et logistique de la DSCGR



Depuis quatre ans, la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'État, a permis à un peu plus de 300 jeunes âgés de 18 à 25 ans, de s'engager auprès des collectivités dans la prévention des risques majeurs, en qualité d'auxiliaire de sécurité civile.

Pour la saison 2019–2020, 72 volontaires du service civique universel de l'État ont été répartis depuis le 26 août 2019 et pour une période de six mois, sur 31 communes des trois provinces ainsi qu'à la DSCGR. Ils ont principalement contribué à la sensibilisation des populations sur les risques majeurs, notamment en intervenant dans les écoles et les centres de vacances et de loisirs.

Le gouvernement, en collaboration avec les services de l'État, a décidé de souligner l'engagement de ces jeunes en valorisant leur sens du devoir civique et leur comportement exemplaire.

À cette occasion, une cérémonie a réuni l'ensemble des auxiliaires de sécurité civile à la plateforme opérationnelle et logistique de la DSCGR (située au 15 rue Harbulot – Nouméa), le vendredi 14 février à 14 h. Les diplômes de fin de mission ont été remis conjointement par le président du gouvernement et le haut-commissaire de la République, ou leurs représentants.

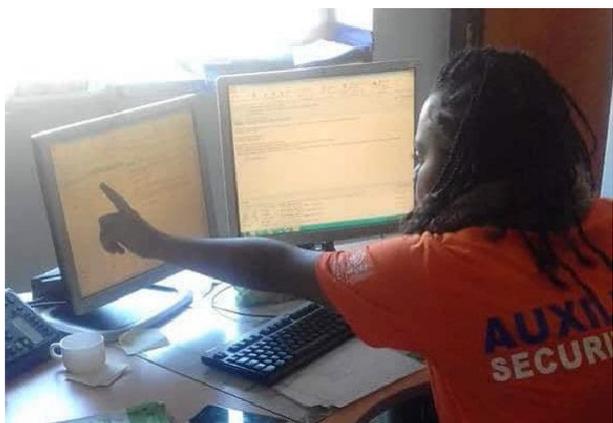
MISSIONS



Dans le cadre de leur mission principale, les auxiliaires de sécurité civile mettent en oeuvre des actions de prévention sur les risques majeurs en Nouvelle-Calédonie (et plus particulièrement sur les feux de forêt, les cyclones, les tsunamis, les arboviroses), de sensibilisation des populations à ces risques ou de soutien aux services publics dans la lutte contre ces calamités. Ils sont également amenés à pouvoir intervenir auprès du jeune public dans les écoles et les centres de vacances et de loisirs.



Dans le cadre de leur mission secondaire « guetteur feux de forêt », les auxiliaires de sécurité civile participent aux côtés des services d'intervention (sapeurs-pompiers et unité d'intervention de la Sécurité civile) à la surveillance des départs de feux en milieu naturel ou rural, à l'alerte des services d'intervention, et à la prévention et la sensibilisation des populations. Ils n'interviennent pas directement dans la lutte contre l'incendie, mais leur action est déterminante pour améliorer la réactivité des services d'intervention.



Dans le cadre de leur mission secondaire « opérateur feux de forêt », les auxiliaires de sécurité civile participent aux côtés des services d'intervention (sapeurs-pompiers et unité d'intervention de la sécurité civile), à la réception des appels concernant les feux de forêt, à la transmission des informations aux services d'intervention, et à la prévention et la sensibilisation des populations.

DISPOSITIF



Le service civique en Nouvelle-Calédonie est une déclinaison du dispositif de l'État « Service civique universel ». L'engagement de service civique est volontaire et au service de l'intérêt général.

Ce dispositif :

- est un dispositif conventionnel établi entre le Haut-Commissariat de la République agissant pour le compte de l'Agence Nationale du Service Civique, la Nouvelle-Calédonie et le volontaire.
- s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans, de nationalité française, sans condition de diplôme.
- est d'une durée de six mois minimum non renouvelable.
- donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- ouvre droit à un régime complet de protection sociale.

CHIFFRES 2019 / 2020

Dates : du 26 août 2019 au 25 février 2020

Partenaires : État / Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR, DJS, DENC) / EPEFIP, MLIJPN, MIJ province Sud / Associations agréées de sécurité civile (formation PSC1) : Croix-Blanche et Protection civile / Bénéficiaires : 31 communes et DSCGR

Formation :

- du 19 au 24 août 2019 au Lycée du Grand-Nouméa
- assurée par la Croix-Blanche (PSC1), la protection civile (PSC1) et la DSCGR
- 4 modules de formation :
 - o PSC1
 - o Prévention des risques majeurs en Nouvelle-Calédonie et animation des ateliers de prévention dans les milieux scolaires
 - o Guetteur feux de forêt
 - o Opérateur feux de forêt



Répartition sur 31 communes des trois provinces :

- Province des Îles Loyauté : 8 auxiliaires répartis entre Lifou, Maré et Ouvéa.
- Province Nord : 35 auxiliaires à Bélep, Canala, Hienghène, Houaïlou, Kaala-Gomen, Koné, Koumac, Ouégoa, Poindimié, Ponérihouen, Pouébo, Pouembout, Poum, Poya et Touho
- Province Sud : 29 auxiliaires à Boulouparis, Bourail, Dumbéa, Farino, Île des Pins, La Foa, Moindou, Mont-Dore, Nouméa, Païta, Sarraméa, Thio et Yaté.